

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France  
au Directeur des Entreprises de Paris-la-Défense**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Denis DELABY, Directeur des Entreprises de Paris-la-Défense, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Direction des Entreprises de Paris-la-Défense et des établissements secondaires, de l'antenne de proximité de Montrouge et des bureaux d'accueil et d'information de Asnières, Boulogne-Billancourt et Nanterre la Défense qui lui sont rattachés.

Monsieur Denis DELABY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la région Île-de-France, y compris les groupes présentant des bilans consolidés et relevant de la compétence du département Analyse et cotation des Groupes de Paris-la-Défense. Cette délégation s'exerce dans les limites fixées par le Directeur Régional d'Île-de-France.

Monsieur Denis DELABY peut subdéléguer sa signature aux chefs de département de la Direction des Entreprises de Paris-la-Défense et à leurs adjointes et adjoints.

Monsieur Denis DELABY peut également subdéléguer sa signature à la déléguée territoriale « Boucles Nord Hauts-de-Seine », à la déléguée territoriale « Vallée Sud Grand Paris » et au délégué territorial grandes Entreprises.

Fait à Paris-la-Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET